

CAISSE DES PENSIONS ET DES PRESTATIONS FAMILIALES DES AGENTS DE L'ETAT

VIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (international)

Date de lancement : 16 février 2024
Appel à manifestation d'intérêt : N°_001_/_CPPF_/2024
Nom du projet : Acquisition d'un ERP de Sécurité Sociale
Source de financement : Etat Gabonais

Bon à tirer
Lo

1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la Direction Générale de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat (CPPF) se propose d'arrêter une liste restreinte des Consultants qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour l'acquisition et mise en œuvre de son système d'information de gestion métier et administratif.

2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux bureaux d'études nationaux et internationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridique, technique et financière.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu deregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce ;

- Attestation d'imposition de l'année fiscale 2022 ou une attestation de situation fiscale datant de moins de six (6) mois (uniquement pour les nationaux) ;

- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois;

- une attestation CNSS du 2eme trimestre 2023 (uniquement pour les nationaux);

- une attestation CNAMGS du 2eme trimestre 2023 (uniquement pour les nationaux);

- un accusé de réception de dépôt du formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs délivré par la DGMP ;

- un relevé d'identité bancaire;
- une liste du matériel, le cas échéant ;

- une liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente;

- Les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées)
- une liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un (1) original et quatre (4) copies.

5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de dix (10) ans dans les prestations similaires;
- le candidat doit justifier d'un personnel clé en adéquation avec la mission;
- le candidat doit justifier des moyens matériels et techniques adéquats;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen d'un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de Francs CFA pendant les cinq (5) dernières années ;

- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.) ;

- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

6. DATES LIMITES DE DEPOT DES OFFRES, LIEU DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES PLS

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 01 avril 2024 à 12 heures 00 minutes. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à 13 heures 30 minutes.

164 Impasse André MBA OBAME
B.P. 3932 GABON
Tél : (+241) 11 74 27 22
E-mail : contact@cpcf.ga

Le Directeur Général de la CPPF

LE DIRECTEUR
Cardin OBAMA NGUOUNDOU

Le Directeur Général des Marchés Publics

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES MARCHÉS PUBLICS
Commissaire Général Sylvie NGUEMBHYT